



J'AIME MA  
**GE  
MA  
Pi**

**GESTION DES MILIEUX  
AQUATIQUES  
ET PRÉVENTION  
DES INONDATIONS**

**ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE  
FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

[montpellier3m.fr](http://montpellier3m.fr)

# CONSTRUIRE UN FUTUR RÉILIENT AVEC LA GEMAPI

Derrière ces 6 lettres encore mystérieuses, se cache un défi majeur qui nous concerne tous : l'adaptation de notre territoire au changement climatique. Le constat est partagé aujourd'hui, il faut donc agir !



“

La GEMAPI, nouvelle compétence attribuée en 2018 par l'État aux collectivités territoriales, offre à Montpellier Méditerranée Métropole une mission stratégique au cœur de la transition écologique : agir sur les milieux aquatiques et le risque inondation.

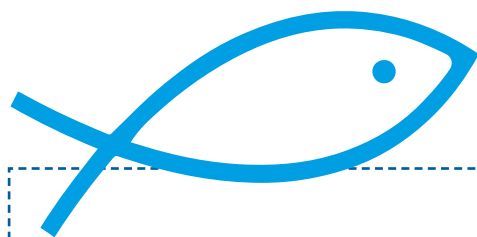
”

 GEMA + PI = GEMAPI

La GEMAPI permet de concilier 2 missions qui se complètent et se renforcent, et qui doivent ainsi être menées en synergie : entretien des cours d'eau, préservation des zones humides et des lagunes, protection du trait de côte d'un côté ; construction d'ouvrages de protection, surveillance du niveau des cours d'eau, gestion de crise de l'autre.

Par exemple, redonner toute sa place à la nature le long d'un cours d'eau, limiter l'artificialisation des sols contribuent à atténuer le risque inondation en permettant à l'eau de retrouver une circulation plus naturelle.

**La GEMAPI permet aujourd'hui d'envisager les enjeux liés au dérèglement climatique de manière systémique et de proposer des solutions adaptées et efficaces, à la fois pour la préservation des milieux aquatiques et la sécurité des habitants.**



## LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN, UN TERRITOIRE EN 1<sup>È</sup> LIGNE

Le littoral de notre territoire est **un atout précieux mais un milieu fragile** : il subit les risques de pollution, d'inondations, d'érosion côtière, de submersion marine. Une gestion cohérente et concertée de ses enjeux est donc indispensable, facilitée par la **GEMAPI**. Ainsi, Montpellier Méditerranée Métropole agit aux côtés du Conservatoire du Littoral sur les espaces naturels protégés de l'étang de Vic, des Salines de Villeneuve et de l'étang du Méjean, en lien avec les communes littorales et les acteurs locaux. **Objectif : favoriser l'adaptation des zones littorales au changement climatique.**



## PRÉVENIR

**Étudier** les milieux aquatiques pour améliorer en permanence la connaissance de leur fonctionnement et des risques inondations.

**Intégrer** les enjeux de la GEMAPI dans tous les documents de planification et de programmation, et dans tous les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

**Sensibiliser** l'ensemble des acteurs (élus, professionnels, habitants) aux enjeux GEMAPI.

**3**  
OBJECTIFS  
OPÉRATIONNELS



## ALERTER

**Anticiper** les événements climatiques et leurs effets sur le territoire.

**Inform**er les acteurs locaux.

**Accompagner** la gestion de crise.



## AGIR

**Réaliser** les travaux de protection collective (digues, murs, bassins, barrages) et entretenir les ouvrages.

**Réduire** la vulnérabilité du bâti individuel.

**Assurer** l'entretien, la restauration, la renaturation et la continuité écologique des cours d'eau, étangs, lagunes, zones humides et du littoral.

“

La préservation des milieux aquatiques réduit la vulnérabilité au risque inondation.

”



# LA GEMAPI AU SERVICE DU TERRITOIRE

Si les objectifs sont ambitieux, les actions concrètes le sont aussi et demandent une palette de compétences, de l'élaboration de stratégies jusqu'aux interventions au quotidien, sur l'ensemble du territoire, à court terme et à long terme, dans le cadre de démarches multiples, engagées par Montpellier Méditerranée Métropole.

## C'EST QUOI, CONCRÈTEMENT LA GEMAPI ?

- Prévenir
- Agir
- Alerter

“ Retrouver les chemins de l'eau dans la ville. ”

## DES EXEMPLES SUR LE TERRAIN

### PRÉVENIR

**Corinne, ingénieur risque pluvial et inondation**  
 “La prévention, c'est le secret de la résilience !”

Corinne intervient en amont : son objectif, c'est d'intégrer le risque inondation, que ce soit le débordement des cours d'eau ou le ruissellement pluvial, dans les projets d'aménagement de la Métropole. Elle agit à plusieurs échelles : pour les permis de construire ; pour les grands projets d'aménagement du territoire (résidentiels, commerciaux, d'infrastructures et de transport) ; pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui fixera les futures règles de développement de la ville.



“On construit la métropole de demain et c'est capital que le risque inondation soit pris en compte dès la conception des projets afin de rendre le territoire résilient. C'est très satisfaisant et motivant de mettre son expertise au service d'un territoire et d'une population !”



### AGIR

**Guilhem, technicien rivière**  
 “L'état des rivières est à notre image, alors prenons-en soin !”

Le métier de Guilhem, c'est d'entretenir les cours d'eau, pour contribuer à la prévention des inondations et restaurer leur bon état écologique. Cette gestion patrimoniale commence par le recensement des cours d'eau et de tous les ouvrages hydrauliques associés. Il faut ensuite gérer la végétation, soit la contenir, soit la développer, en renaturant les berges. L'entretien et le contrôle des ouvrages et des barrages fait aussi partie de ses missions, tout comme le nécessaire aménagement des seuils pour permettre aux petites anguilles, les civelles, de remonter, en rétablissant ainsi la continuité écologique.

“Je me vois comme un cantonnier des cours d'eau et j'aime cette image. Je contribue quotidiennement au difficile équilibre entre la rivière et les activités humaines ; les rivières doivent rester un espace naturel, même en ville. Mais aujourd'hui, ce qui prend le pas, c'est la gestion des déchets : les cours d'eau sont l'exutoire de toutes les négligences, et ça s'aggrave chaque année... Arrêtons de jeter des papiers dans la rue car ils se retrouvent dans nos rivières !”

### ALERTER

**Nils, ingénieur Alerte et gestion de crise**  
 “L'objectif final, c'est de sauvegarder la population !”

Nils assure le bon fonctionnement des systèmes d'alerte et de gestion de crise à travers le développement des capteurs de surveillance des niveaux d'eau et de la plateforme « Ville en Alerte ». Cet outil collaboratif, porté par la Métropole, met au service des communes et des services de l'État, en temps réel, les informations essentielles à la gestion de crise en cas de risque inondation : zones touchées, routes fermées, centres d'accueil, etc. Il intégrera également, à terme, d'autres risques (incendies, épisodes neigeux, transport de matières dangereuses, etc).  
 “C'est épanouissant de travailler de manière transversale et collaborative même si c'est énergivore et que cela demande beaucoup de souplesse, mais la résilience du territoire, et de ses habitants, est en jeu !”



## LA GEMAPI C'EST OÙ ?

**La GEMAPI, c'est un périmètre d'intervention large !**

**300 km de cours d'eau**, dont 2 cours d'eau principaux, le Lez et la Mosson

**1800 ha de lagunes** et zones humides

**10 km de trait de côte** à Villeneuve-lès-Maguelone

**30 km de digues** et **10 ouvrages** classés

**20 bassins écrêteurs** de crue et **2 barrages**

**22 capteurs de surveillance** sur les cours d'eau

# LA GEMAPI, UNE COMPÉTENCE DE LA MÉTROPOLE, UN RÉSEAU DE PARTENAIRES ENGAGÉS

Nous sommes tous concernés par la GEMAPI : préserver les milieux aquatiques exceptionnels qui font la richesse de notre territoire et prévenir le risque inondation, tels sont les objectifs de Montpellier Méditerranée Métropole en lien avec un réseau de partenaires, complémentaires dans leurs missions et solidaires dans leurs actions.

## LES MAIRES

sont responsables de la sécurité publique et de l'information aux populations en cas de crise.

## LES PROPRIÉTAIRES ET RIVERAINS

des cours d'eau sont les premiers responsables de leur entretien dans le respect des milieux aquatiques.



## LES HOMMES ET LES FEMMES

des différentes équipes opérationnelles s'engagent au quotidien, sur le terrain.

**VOUS AUSSI, VOUS PARTICIPEZ !**



## LES HABITANTS

contribuent à la dynamique collective en finançant la taxe GEMAPI, en respectant les milieux naturels, en adoptant les bons gestes en cas d'alerte.



## LA MÉTROPOLE ET LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION VOISINES,

maîtres d'ouvrages, décident et agissent.

# GE MA PI



## LES SYNDICATS DE BASSINS

animent et coordonnent les plans d'actions et les documents stratégiques à l'échelle des bassins versants concernés.



L'ÉTAT autorise et contrôle.



## L'EUROPE, LA RÉGION, LE DÉPARTEMENT ET L'AGENCE DE L'EAU

co-financent des études et des programmes d'actions.



## UN BASSIN VERSANT KESACO ?

C'est un territoire où toutes les eaux s'écoulent et convergent vers un même cours d'eau puis en mer.

## QUI FINANCE ?

Toutes les actions entreprises sont notamment financées par la taxe GEMAPI, prélevée sur les impôts locaux. Celle-ci ne peut être utilisée que pour agir sur les milieux aquatiques et le risque inondation. Ce sont ainsi les habitants qui contribuent à la résilience de leur territoire.

## NOUS CONTACTER

### MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 13 60 00

gemapi@montpellier3m.fr

montpellier3m.fr

